



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
SESSION 2015**

Jeudi 24 septembre 2015

REPONSES A UNE SERIE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comporte en tout 8 questions : 2 questions notées sur 4 points, 6 questions notées sur 2 points.

Répondez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

- **Question 1 : (4 points)**
L'acte III de la décentralisation.
- **Question 2 : (4 points)**
Les principales causes de la crise des finances locales.
- **Question 3 : (2 points)**
Les compétences des communes en matière d'urbanisme.
- **Question 4 : (2 points)**
Le rôle du conseil municipal.
- **Question 5 : (2 points)**
Les principaux outils de la démocratie participative dans les collectivités territoriales.
- **Question 6 : (2 points)**
L'action du département en matière sociale et ses limites.
- **Question 7 : (2 points)**
Filières, cadres d'emplois, grades.
- **Question 8 : (2 points)**
Les instances du dialogue social dans les collectivités territoriales.